



Notice d'emploi N° 7040 / 2021

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique: Fongicide
Formulation: WG granulés à disperser dans l'eau
Teneur en substances actives: 40 % folpet ; 4.85 % métalaxyle-M
Nom UICPA: N-(trichlorométhylthio)phthalimide; méthyl N-(méthoxyacétyl)-N-2,6-xylol-D-alaninate

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage: Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires: Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Folpan Gold

Numéro d'homologation fédéral: D-7017 Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: GP 024548-00/012 Titulaire de l'autorisation étranger: OGET Innovations GmbH, Autriche

Ridomil Gold Combi Pepite

Numéro d'homologation fédéral: A-5571 Pays d'origine: Autriche
Numéro d'homologation étranger: 2671/1 Titulaire de l'autorisation étranger: Star Agro Analyse und Handels GmbH, Autriche

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture des baies			
framboise	dépérissement des racines du framboisier	Concentration: 0.5 % Application: arroser., Avant la floraison ou après la récolte.	1, 2, 3, 4
mûre	mildiou des ronces	Concentration: 0.225 % Dosage: 2.25 kg/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: pulvériser.	1, 2, 5, 6, 7

Viticulture

vigne	mildiou de la vigne Effet partiel: pourriture grise (Botrytis cinerea) Effet secondaire: rougeot parasitaire de la vigne	Concentration: 0.225 % Dosage: 3.6 kg/ha Application: traitements pré- et post-floraux jusqu'à fin juillet au plus tard., pulvériser.	2, 7, 8, 9, 10, 11
-------	--	---	--------------------

Charges générales / agronomiques:

- 1 2 traitements par parcelle et par année au maximum.
- 3 SPE 3: Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. Les dérogations figurent dans les instructions de l'OFAG.
- 4 Ne pas appliquer avant des pluies imminentes ni sur des sols saturés en eau. Ne pas appliquer sur des sols perméables.
- 5 SPE 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.
- 6 Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 8 3 traitements au maximum par parcelle et par année.
- 9 Convient également au traitement par voie aérienne.
- 10 SPE 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.
- 11 Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.

Protection des utilisateurs:

- 2 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.
- 7 Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.